

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2302

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 21

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« Ces engagements »

le mot :

« Ils ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.